

## Blanquer avance des réponses qui aggraveraient le mal

Le ministre espère surfer sur la colère en ressortant son projet d'établissements publics placés sous l'autorité d'un directeur-manager. Le cynisme de Jean-Michel Blanquer ne connaît-il donc aucune limite ? Si lui et son entourage mènent à bien l'opération qu'ils semblent préparer, on pourra alors sans hésiter répondre par l'affirmative. Loin de corriger le mépris par lequel il a traité le suicide de la directrice d'école pantinoise, le ministre de l'Éducation nationale semble tenté de surfer sur la vague de colère, qui s'exprime depuis lors, pour servir ses propres objectifs. C'est le secrétaire d'État Gabriel Attal qui a commencé à vendre la mèche. Répondant, mardi, à l'Assemblée nationale à une question du député FI Bastien Lachaud, il a regretté que, « contrairement aux collèges et aux lycées, les écoles ne sont pas des établissements publics » et que leurs directeurs n'ont, de ce fait, « pas de statut particulier ». Faisant allusion au rapport rédigé en 2018 sur ce sujet par deux députées, Cécile Rilhac (LaREM) et Valérie Bazin-Malgras (LR), il a annoncé que le ministre est prêt « à avancer sur cette question sans tabous ». Repoussé par les syndicats En langage décodé pour les non-spécialistes, l'annonce est claire : le gouvernement veut ressortir du placard son vieux projet de regrouper les écoles dans des « établissements publics », sous l'autorité d'un directeur en mode manager. « Vieux projet » ? Oui, parce qu'il est né en 2004 sous le nom d'Epep (établissement public de l'enseignement primaire). Repoussé par l'opposition unanime des syndicats, il n'a cessé depuis lors de resurgir, comme en 2007 sous Gilles de Robien (directeur de cabinet adjoint : Jean-Michel Blanquer). Dernier épisode en date : la loi Blanquer. C'est sous la forme d'un amendement proposé par Cécile Rilhac que les EPSF (établissements publics des savoirs fondamentaux) tentent leur retour en février dernier. Un retour mis en échec au Sénat, où l'opposition des syndicats et des maires parvient à se faire entendre. « Un statut qui n'apporte rien » Interrogée le 30 septembre par les Échos, la députée fait miroiter « une revalorisation indemnitaire beaucoup plus importante par un système de primes » pour ceux qui deviendraient des « chefs d'établissement du premier degré ». Ces établissements seraient créés à partir d'un seuil de 10 ou 12 classes, possiblement après des regroupements d'écoles décidés par les collectivités locales. Évitant de parler d'une autorité hiérarchique de ces chefs d'établissement sur leurs collègues, Cécile Rilhac indique toutefois qu'ils pourraient participer à leur évaluation ce qui revient au même. Ce serait « la pire des choses », peste Francette Popineau, porte-parole du SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire. Pair parmi les pairs, le directeur – c'est une spécificité de l'école française depuis qu'elle existe – « a pour mission d'animer, de coordonner l'équipe et les projets » de l'école. En faire un supérieur hiérarchique signerait la mort de ce collectif de travail – et ne mettrait en rien fin à l'isolement des directeurs dénoncé avec force par Christine Renon. De plus « un statut qui ne s'accompagnerait d'aucune aide logistique n'apporterait rien », insiste Francette Popineau, rappelant que Jean-Michel Blanquer a supprimé, dès son arrivée, les emplois aidés administratifs dans les écoles. Le remède serait donc pire que le mal. Mais, aux yeux de Jean-Michel Blanquer, il aurait l'insigne avantage de faire des directeurs des courroies de transmission idéales, dans des établissements enjoint à l'autonomie – c'est-à-dire soumis aux collectivités locales, qui les financeront de plus en plus. Autant dire la fin d'une école de qualité pour tous, partout. O. C. « LES DIRECTEURS DOIVENT ÊTRE SOULAGÉS DES TÂCHES DE FONCTIONNEMENT POUR SE CONSACRER À LA VIE DE L'ÉCOLE. » FRANCETTE POPINEAU, DU SNUIPP-FSU Lancée mardi, la pétition en ligne « Plus jamais ça » (<https://plus-jamais-ca.fr/>), lancée par l'intersyndicale (Snuipp, SUD éducation, SE-Unsa, SGEN-CFDT, CGT Educ'action) en hommage à Christine Renon, totalisait quelque 14 000 signatures en fin de soirée. Mercredi en fin après-midi, on était passé à 70 000 signatures ! « Un tel drame ne doit plus se reproduire », exige le texte, refusant que « le travail engendre des situations de souffrance au quotidien, notamment par des demandes, des prescriptions et autres injonctions ( ) qui font perdre le sens de nos métiers ». UNE PÉTITION COMME UNE TRAÎNÉE DE POUDRE O. C.